

Monogamies successives, polyamories concomitantes : partenariats, cohabitations et transmissions déconjugalisés ?

Pierre-Yves WAUTHIER

Socio-anthropologue

*Chercheur associé au centre interdisciplinaire de recherches
sur les familles et les sexualités (Université catholique de Louvain)
et au centre Maurice Halbwachs (ENS-EHESS)
pierre-yves.wauthier@uclouvain.be*

Cette contribution ethnosociologique s'appuie sur une enquête de terrain réalisée dans quatre pays européens francophones (la Belgique, la France, le Luxembourg et la Suisse), entre 2013 et 2019, recoupée et discutée avec d'autres résultats de recherches sociologiques et anthropologiques anglophones et francophones, concernant l'hétérogénéisation des parcours familiaux. Les leçons tirées de cet exercice ont fait l'objet d'une thèse en sociologie publiée en 2022⁽¹⁾. Ce texte est largement inspiré de cet ouvrage ainsi que de deux articles de commande pour des ouvrages en droit, du même auteur⁽²⁾.

Le chapitre commence par une brève introduction au contexte théorique et empirique de l'enquête. Cette introduction rappelle les phénomènes qui ont marqué la parenté européenne ces soixante dernières années. Résumé en un seul mot, l'ensemble de ces phénomènes est baptisé *déconjugalisation* de la famille. Ensuite, le chapitre se poursuit par une explicitation du phénomène à partir des familles déconjugalisées étudiées, formant un groupe stratégique de configuration qui ont fait famille sans faire couple, allant de la mère célibataire par choix aux polyamoureux qui se pensent et s'affichent comme des familles. Puis, dans une démarche de clarification du social, sont décrits trois régimes de réalisation des fonctions de la famille : du plus conjugal au plus déconjugalisé. Avant de conclure, une dernière focale est mise sur les relations polyamoureuses, en cohérence avec la thématique de ce volume, répondant brièvement aux questions posées lors du séminaire.

(1) P.-Y. Wauthier, *Faire famille sans faire couple. Comprendre l'hétérogénéisation des parcours familiaux*, Peter Lang, 2022.

(2) P.-Y. Wauthier, *Conjugaliser la notion de famille, déconjugaliser les manières de faire famille*, in M. Romero, M. Febvre-Issaly et I. Sayn (dir.), *Acte du colloque « Transformations des relations familiales et impacts sur les évolutions du droit »*, Paris, IERD, 2024, à paraître. – P.-Y. Wauthier, *Éléments socioanthropologiques pour repenser le droit des cohabitants*, in N. Dandoy et F. Tainmont (dir.), *Cohabitants légaux et de fait : État des Lieux et perspectives, patrimoine et notariat*, Larcier, 2023.

Introduction

L'enquête ethnosociologique s'est construite prenant acte de la diversification du paysage de la famille, à la fois sur l'axe de l'alliance et de la filiation, ces soixante dernières années, dans tous les pays ouest-européens (bien qu'avec une amplitude et une vitesse différentes).

Sur l'axe de l'alliance, cette labilité s'est manifestée par une diminution du taux de mariages au profit d'une augmentation des couples informels, ainsi que par l'éphémérisation des relations de couples formelles et informelles, l'augmentation du nombre de solos et de la durée des périodes de célibat. Dans certains pays, elle s'est qualitativement marquée par la légitimation d'unions homosexuelles. L'ensemble indique un processus lent et transnational de transformation du sens socialement attribué aux relations intimes sexoaffectives⁽³⁾.

Sur l'axe de la filiation, la labilité du paysage familial s'est manifestée par la pluralisation des modes procréatifs et, paradoxalement, par une réduction du nombre moyen d'enfants par femme. Ces tendances se sont manifestées, avec une amplitude différente, dans tous les pays d'Europe occidentale.

L'enquête a donc démarré en postulant que des changements sociaux et culturels transnationaux⁽⁴⁾ poussent un nombre croissant et massif de personnes à entretenir et attribuer du sens à des relations familiales et conjugales différemment que les générations antérieures. Le dispositif d'investigation s'est aussi construit considérant que la famille et le couple sont des constructions sociales⁽⁵⁾ qui contribuent à structurer les fonctions de la parenté, tout en les articulant à d'autres sphères de la vie sociale extrinsèques à la parenté : politiques, religieuses, scientifiques, techniques et économiques⁽⁶⁾. Lorsque la société change, faire famille change.

L'enquête consistait à rassembler un groupe stratégique d'informateurs se trouvant dans des situations donnant à lire de façon particulièrement saillante la grande Histoire des changements sociétaux extrinsèques à la parenté dans la petite histoire de leur parcours familial, comme des historiens ont pu le faire à travers des études de cas dans des moments charnières de l'histoire⁽⁷⁾. Le groupe constitué comprenait trente-cinq configurations familiales hétérogènes et hétérodoxes, dans lesquelles au moins un adulte avait au moins un enfant, mais n'avait fondé ni son mode de vie ni son parcours familial sur la formation d'un couple pérenne cohabitant. Des situations singulières, comme « faire un bébé toute seule » en achetant du sperme en ligne, s'associer avec un homme gay pour engendrer et élever un enfant en vivant séparément « comme si on était un couple hétéro séparé », ou encore

(3) A. Giddens, *The Transformation of Intimacy. Sexuality, Love, and Eroticism in Modern Societies*, Stanford University Press, 1992. – J.-H. Déchaux et M.-C. Le Pape, *Sociologie de la famille*, La Découverte, 2021. – I. Théry, *Moi aussi. La nouvelle civilité sexuelle*, Seuil, 2022.

(4) C'est-à-dire des phénomènes historiques qui ne sont pas propres à la France, mais qui affectent l'Europe de l'Ouest et d'autres pays à des degrés divers ; par exemple, la tertiarisation de l'économie, l'augmentation du niveau d'études moyen de la population, l'urbanisation, la numérisation des rapports sociaux, le développement des biotechnologies de prophylaxie et de procréation.

(5) P. Bourdieu, *À propos de la famille comme catégorie réalisée*, in *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1993, n° 100.

(6) M. Godelier, *Métamorphoses de la parenté*, Fayard, 2004.

(7) Par ex., M. Oris, *The History of Migration as a Chapter in the History of the European Rural Family: An Overview*, in *The History of the Family* 2003, vol. 8. Ou encore, M. Segalen, *Mari et femme dans la société paysanne*, Flammarion, 1980.

vivre en relations plurielles ouvertes et assumées dites « polyamoureuses » ou « en troupe », concentraient des questions posées distinctement par d'autres familles davantage (re)connues, étudiées, catégorisées et mesurées : les familles « recomposées », « monoparentales », ou encore « homoparentales ». Il s'agit, en particulier, de questions posées au droit, à la sociologie, la démographie, l'économie et l'anthropologie sociale européenne, quant au traitement juridique ou théorique des déliaisons empiriquement observables entre relation affective légitime et mariage, entre parentalité et conjugalité, entre hétérosexualité et parentalité, entre sexualité et reproduction, entre parentalité et cohabitation, entre conjugalité et cohabitation ou encore entre parentalité biologique, parentalité légale et parentalité sociale⁽⁸⁾.

Chaque configuration familiale investiguée correspondait à un cas négatif de la norme conjugale tout en se distinguant des autres cas par le mode résidentiel, procréatif, parental, par sa façon de s'attacher à certaines personnes, mais non à d'autres, ou encore par la non-exclusivité sexuelle des parents. La sélection des cas constituait un échantillonnage stratégique à variations multiples, permettant de mettre en évidence un socle commun de conditions de faisabilité, malgré la relative variabilité dans les façons de s'écarter de la norme conjugale. Ainsi, on comprend ce qui produit de l'hétérogénéité et ce qui la limite, dans le paysage des façons de remplir les fonctions de la parenté.

En détaillant leur parcours et leurs difficultés, les cas mettaient en évidence, en creux, ce qui était normativement attendu ; ils montraient aussi, voire surtout, ce qu'il était désormais possible de faire en matière de configurations familiales, sans nécessairement chercher à se distinguer et, souvent, en cherchant de l'aide et une écoute bienveillante auprès d'autres personnes vivant des expériences semblables : associations d'entraide aux parents solos, collectifs LGBTQI+, groupes de parole polyamoureux...

L'analyse du parcours de vie des personnes amenées à faire famille sans faire couple a mis en évidence, en creux, la relative vivacité d'une image normative de la famille : *papa-maman-bébé vivant durablement sous le même toit*. Des informateurs appelaient la manière de réaliser ce mot d'ordre implicite l'« escalator relationnel »⁽⁹⁾. Cette expression traduisait, pour eux, les étapes socialement convenues qui suivent en principe une rencontre amoureuse : sortir plusieurs fois rien qu'à deux, s'embrasser, avoir des rapports sexuels, s'afficher aux yeux des autres comme un couple, emménager ensemble, se marier, acquérir un bien immobilier, faire des enfants, former finalement une famille nucléaire et vieillir ensemble. Selon cette perspective, la téléologie socialement valorisée du couple était la formation d'une famille. Une rencontre amoureuse était socialement identifiée comme « sérieuse » lorsqu'elle se destinait à suivre ces étapes. Une personne seule était perçue comme une personne à laquelle il manque quelqu'un ; une personne qui aimait plus d'un partenaire était socialement perçue comme une personne qui aime quelqu'un en trop, ces implicites normatifs étant ressentis comme concernant davantage les femmes que les hommes.

(8) J. Marquet, *Couple parental – couple conjugal, multiparenté – multiparentalité*, in *Recherches sociologiques et anthropologiques*, 2010, vol. 41.

(9) P.-Y. Wauthier, *Stepping Off the « Relationship Escalator »*. A Spatial Perspective on Residential Arrangements of Consensually Non-Monogamous Parents, in *Sexualities* 2022, vol. 27.

Les informateurs expliquaient qu'ils se sentaient coincés dans cette perspective mécaniste de l'amour et des relations intimes, soit parce qu'ils avaient l'impression de ne pas parvenir à trouver la bonne personne (leurs relations longues antérieures s'étant interrompues avant d'engendrer un enfant ou d'acquérir ensemble un bien immobilier), soit parce qu'une fois engagés à deux dans la parentalité et dans une vie domestique en binôme d'adultes, ils se sentaient davantage aliénés qu'épanouis. Dans les deux cas, tenter « autre chose », inventer de nouvelles façons d'être libres ensemble⁽¹⁰⁾, de cohabiter ou de faire des enfants leur paraissait indispensable, salubre, émancipateur. Bien que faire famille sans faire couple leur paraissait hors norme, cela leur paraissait aussi de plus en plus perçu comme acceptable, du moins dans certains milieux sociaux. En tout état de cause, ils ont trouvé dans le paysage immatériel contemporain les mots, concepts et notions qui leur permettaient de concevoir, penser, imaginer et justifier ce qu'ils faisaient ; et ils ont trouvé dans leur environnement matériel les moyens pratiques de le réaliser.

De la famille conjugalisée aux manières déconjugalisées de faire famille

Les informateurs ne concevaient plus leurs relations sexoaffectives comme des partenariats nécessairement destinés à faire et à élever des enfants, à résider ensemble ou à acquérir un bien. Ils avaient bien des relations sexoaffectives, ils résidaient bien quelque part, ils avaient bien des enfants qu'ils élevaient, mais ils ne partageaient pas nécessairement toutes ces choses avec un partenaire conjugal. Ils vivaient leurs relations affectives, ou leur parentalité, ou leur vie domestique comme des projets relativement distincts, dans un monde subjectif dans lequel les relations sentimentales étaient perçues comme des choses éphémères ou incertaines. Elles pouvaient être ressenties comme fortes, intenses et belles, parfois durables, mais pas nécessairement perçues comme indispensablement rattachées à la parentalité ou la vie domestique. Les relations sexoaffectives ne devaient pas être vécues comme une contrainte. Rester auprès d'un partenaire lorsqu'on a la possibilité de s'en libérer était la preuve de l'amour. Se dire oui chaque jour ne prenait sens qu'à condition de pouvoir se dire non. À leurs yeux, la rupture était une chose souvent triste, mais socialement fréquente et prévisible, soit parce qu'ils avaient connu le divorce de leurs propres parents ou de plusieurs de leurs proches, soit parce qu'ils avaient eux-mêmes fait l'expérience d'au moins une rupture significative dans leur propre vie, avant l'arrivée de leur premier enfant.

Mes informateurs n'étaient plus à la recherche de « la bonne personne, celle qui va rester cette fois ». Ils disaient typiquement « Le couple ? J'ai essayé, ça ne marche pas » ou encore « j'ai raté ma vie de couple, je ne veux pas rater ma chance de devenir mère ». À leurs yeux, ce n'était pas le partenaire qui ne convenait pas, c'était le système qui canalise l'amour et la sexualité vers un type de mode de vie conjugaliste-familialiste vécu tantôt comme un système d'emprise, tantôt comme un but inatteignable, tantôt comme un leurre lorsque l'image normative de la famille est associée à une promesse de bonheur et d'accomplissement.

(10) Expression reprise de F. de Singly, *Libres ensemble. L'individualisme dans la vie commune*, Nathan, 2000.

Leur mode de vie, hors de « l'escalator relationnel », contrastait avec ce que la sociologue états-unienne Duvall avait formalisé sous l'appellation *family life cycle*⁽¹¹⁾ dans les années 1950. Cette séquence analytique correspond à la succession de huit étapes qui suivaient typiquement la sortie du jeune célibataire de son foyer d'origine et qui ponctuaient en principe un parcours de vie familiale standard :

1. Le jeune couple marié (sans enfant) s'installe dans un foyer domestique (suivant le principe implicite de la néolocalité⁽¹²⁾).

Ensuite, l'apparition d'un ou plusieurs nouveau-nés au sein du foyer implique des aménagements domestiques pour leur accueil et leur prise en charge. Ces besoins ainsi que les interactions conjugales et parentales évoluent selon les tranches d'âge des enfants, correspondant aux étapes 2 à 6.

2. La famille se compose du couple parental et d'au moins un enfant de 0 à 30 mois ;

3. La famille se compose du couple parental et d'enfants d'âge préscolaire, l'aîné ayant entre 2 ans et demi et 6 ans ;

4. La famille se compose du couple parental et des enfants d'âge scolaire, l'aîné ayant entre 6 et 13 ans ;

5. La famille se compose du couple parental et des adolescents, l'aîné ayant entre 13 et 20 ans ;

6. Les enfants quittent progressivement le foyer parental, de l'aîné au benjamin.

Arrive ensuite, une période dite du « nid vide » (étapes 7 à 8) :

7. Le couple continue à occuper le foyer que les enfants ont désormais quitté et continue à produire leurs ressources jusqu'à l'âge de la retraite ;

8. À partir de la retraite, le couple vieillissant occupe le foyer jusqu'à la mort des deux conjoints, impliquant d'autres dynamiques et de nouvelles formes de dépendance à l'égard de leurs enfants et de la société.

Chacune de ces étapes exigeait des réajustements interpersonnels sur deux niveaux, immatériel et matériel : celui de la signification que les partenaires attribuaient à leur union ou leur statut de parents et celui des pratiques relationnelles entre conjoints et entre parents et enfants. Selon Duvall, la bonne réalisation de ces ajustements successifs était tributaire de la position des conjoints sur l'échiquier social. Capitaux et ressources permettaient, bon an mal an, aux membres de la famille nucléaire d'adapter leurs interactions aux défis de chaque étape.

Ce type de concept, composé d'une succession d'étapes normatives, convenait à l'analyse des interactions familiales dans des contextes de relative stabilité sociale⁽¹³⁾. Il faut donc resituer la conception de la grille d'analyse duvallienne dans son époque : celle de l'âge d'or du mariage et de la néolocalité, ainsi que celle de la conjonction entre ménage et famille nucléaire, des phénomènes particulièrement congruents au développement de l'économie du salariat des sociétés industrialisées⁽¹⁴⁾.

(11) Trad. cycle de la vie familiale. V. E. M. Duvall, *Marriage and Family Development*, J.B. Lippincott, 1977 (1957).

(12) Coutume résidentielle suivant laquelle un nouveau couple emménage dans une résidence qui n'est celle d'aucun des parents des deux époux (ou concubins).

(13) M. Segalen et A. Martial, *Sociologie de la famille*, Armand Colin, 2013, p. 57.

(14) W. J. Goode, *World Revolution and Family Patterns*, Free Press, 1963.

Le recul historique nous rappelle que si les manières de réguler la sexualité, de composer un ménage, ou de transmettre des biens trouvaient des formes de récurrences régionales variées, durant l'Ancien Régime, dans ce qui recouvre aujourd'hui l'aire de la France hexagonale, elles se sont homogénéisées vers un modèle que Durkheim⁽¹⁵⁾ a appelé la « famille conjugale » entre le milieu du xix^e et le milieu du xx^e. Entre les années 1930 et 1960, le modèle duvallien fondé sur le choix d'un conjoint s'est imposé comme norme et s'est généralisé dans les esprits, en particulier après la Seconde Guerre mondiale. Depuis les années 1970, les manières d'articuler les fonctions anthropologiques socialement attribuées à la famille conjugale (re)montrent des signes de déconjugalisation. L'entrée dans la vie active, l'emménagement hors de chez ses parents, les solidarités électives et les projets reproductifs ne se confondent plus nécessairement avec la formation d'un couple pérenne⁽¹⁶⁾. Les fonctions anthropologiques de la parenté, telles qu'engendrer, résider, réguler la sexualité, se détachent de l'implicite normatif du choix d'un conjoint, voire de la formation d'un couple.

Au fil du développement du démariage⁽¹⁷⁾, des divorces, de la monoparentalité et des recompositions familiales, le découpage analytique du cycle de la vie familiale a perdu en opérationnalité sociologique, montrant à quel point la conception diachronique de la famille duvallienne se fondait sur le principe implicite du choix d'un conjoint.

Depuis les années 1970, il est de plus en plus fréquent qu'une rupture conjugale ou qu'une nouvelle relation amoureuse intervienne à n'importe quel stade du cycle, ce qui en perturbe tout l'implicite normatif. Les informateurs ne vivent plus dans le monde de Durkheim, de Duvall ou de Goode, mais ils ressentent aussi que cette conception de la famille n'est pas révolue, soit parce qu'ils y ont adhéré, soit parce qu'ils observent sa vivacité dans leur entourage social et leur environnement médiatique. De fait, si le modèle de Duvall n'est plus guère utilisé par les sociologues de la famille, il l'est par les psychologues, parce que cette grille s'approche assez bien du vécu et des représentations de leurs clientèle et patientèle⁽¹⁸⁾.

Trois régimes de réalisation des fonctions de la famille

Pour tenter de clarifier, je propose de distinguer trois régimes contemporains de réalisation des fonctions, anthropologiques, socialement attribuées à la famille conjugale : s'attacher à un adulte, résider, avoir des rapports sexuels, se reproduire et élever des enfants. Le premier régime, qu'on appellera conjugal, en référence à Durkheim, est celui du choix d'un conjoint et de la reproduction des étapes du cycle duvallien de la famille. Le deuxième régime est celui de la monogamie successive, du (retour historique du) concubinage, de l'augmentation des divorces, des recompositions familiales ; les familles du deuxième régime se fondent, non sur le choix

(15) É. Durkheim, *La famille conjugale, Introduction à la sociologie de la famille*, Éditions de Minuit, 1975 (1892).

(16) Hormis les projets reproductifs, cette remarque pourrait s'appliquer aux modes de vie ouest-européens antérieurs à l'industrialisation de la fin du xix^e siècle.

(17) I. Théry, *Le démariage. Justice et vie privée*, Odile Jacob, 1993.

(18) S. Dupont, *Le cycle de vie familiale : un concept essentiel pour appréhender les familles contemporaines*, in *Thérapie Familiale* 2018, vol. 39.

d'un conjoint, mais sur la formation de couples (« avoir un conjoint » et « être en couple » n'ayant pas la même signification, ni aux yeux des acteurs ni aux yeux de la société)⁽¹⁹⁾. Le troisième régime, déconjugalisé, est celui des relations sexoaffectives qui se vivent distinctement des relations domestiques, d'une part, et des relations parentales, d'autre part : s'attacher intimement à un ou plusieurs autres adultes, résider quelque part, avoir un partenaire sexuel, se reproduire, élever des enfants peuvent se vivre distinctement.

Le premier régime s'accommode de la puissance paternelle, de l'évitement du divorce et de licences sexuelles genrées⁽²⁰⁾. Le deuxième régime s'accommode des divorces « sans faute » et de la résidence principale des enfants chez un seul parent (le plus souvent la mère). Le troisième régime est celui d'une labilité accrue des relations et des ancrages résidentiels. L'adhésion au « libres ensemble »⁽²¹⁾ et à un rapport « réaliste »⁽²²⁾ à l'impermanence des relations sentimentales y est valorisée, davantage que dans le deuxième régime. Le troisième régime est aussi un régime dans lequel résider, choisir sa sexualité, faire un enfant, l'élever ne requiert pas l'intervention d'un mari. La relation sexoaffective avec un partenaire significatif est un bonus et non la condition de tout le reste. C'est, plus concrètement, le régime des personnes en *living apart together*, des mères célibataires par choix, des configurations polyamoureuses ou plus simplement, des solos longue durée et des colocations d'adultes (de tous âges). Le troisième régime s'accommode du principe de la résidence alternée des enfants issus de parents séparés, du développement de la procréation médicalement assistée, de davantage de mobilité professionnelle, d'un accès plus difficile à la propriété (surtout pour les catégories qui connaissent à la fois l'impermanence des relations et l'instabilité des revenus), d'une numérisation des rapports sociaux renforcée par les technologies de l'information et de la communication, d'une motilité⁽²³⁾ des personnes renforcée par l'accès facilité à de denses réseaux de transports mécanisés, ou encore de programmes d'aides sociales destinés aux parents (y compris les solos) pour ne citer que quelques phénomènes macrosociaux historiquement récents extrinsèquement liés aux parcours familiaux des résidents de l'Europe occidentale contemporaine.

Dans le premier régime, le parcours résidentiel, le parcours sexuel, le parcours affectif, le parcours procréatif et le parcours parental de deux personnes s'entrelacent pour former un parcours de vie commun. Dans le troisième régime, faire famille correspond à rejoindre et disjoindre le parcours de personnes potentiellement différentes pour assurer des nécessités anthropologiques différentes, en des temps et des lieux différents.

(19) Intermédiaire entre le premier et le troisième régime, le deuxième régime tolère les séparations et les concubinages, mais manifeste la rémanence de certaines coutumes conjugales : il y est attendu qu'une personne séparée aspire à refaire couple et que le nouveau couple aspire à cohabiter et, éventuellement, à faire des (ou d'autres) enfants.

(20) Ces licences sexuelles suivent un double standard qui correspond à connoter positivement le pluripartenariat des hommes, mais négativement celui des femmes et à juger moins négativement les hommes adultères que les femmes adultères.

(21) F. de Singly, *op. cit.*

(22) C. Giraud, *L'amour réaliste. La nouvelle expérience amoureuse des jeunes femmes*, Paris, Armand Colin, 2017.

(23) La motilité signifie la capacité à se déplacer, contrairement à la mobilité qui traduit les déplacements effectifs, cf. V. Kaufmann, M. Max Bergman et D. Joye, *Motility: Mobility as Capital*, in *International Journal of Urban and Regional Research* 2004, vol. 28.

Selon cette perspective, ces trois régimes cohabitent aujourd'hui et donnent au paysage contemporain de la famille son caractère certes hétérogène et labile, mais aussi marqué par des résistances et rémanences qui continuent de structurer à la fois les imaginaires et les institutions. Les trois régimes constituent des manières d'articuler résidence, sexualité et parentalité à un monde en mutations socio-techniques, socioéconomiques et sociopolitiques. La temporalité de ces changements sociétaux étant plus rapide que la durée moyenne de la succession de trois générations humaines, des tensions peuvent apparaître entre les membres d'une même parentèle se situant dans des régimes différents.

Les trois régimes rencontrent des populations favorables, selon les classes d'âge, les classes sociales ou les territoires. Des événements de vie négatifs (décès, maladies, pertes d'emploi, accidents) ou positifs (rencontres, voyages, offres d'emploi, études), d'une part, et l'exposition croissante des individus à des discours variés sur la sexualité, le couple, la famille, d'autre part, contribuent, *in fine*, à alimenter la réflexivité individuelle et interpersonnelle ; cette dernière peut se traduire par des manières culturellement créatives, transgressives ou novatrices d'articuler entre elles des fonctions de la parenté.

Les polyamours et les polyamoureux ?

Des relations polyamoureuses peuvent faire partie du troisième régime familial, en particulier lorsqu'au moins un des partenaires a des enfants à charge ou que plus de deux partenaires partagent une même résidence. Dans ces cas, former une grappe de relations significatives entre adultes peut correspondre à déconjugaliser la famille. Cependant, la notion de polyamour est polysémique. À quoi fait-elle référence, au juste ?

Ce qui distingue le polyamour des relations échangistes ou du libertinage est essentiellement la possibilité de s'attacher aux partenaires dans la durée. L'attachement sentimental envers plusieurs adultes et les relations de réciprocité, de solidarité et de transmission qu'il engage sont caractéristiques du polyamour. Parmi les relations polyamoureuses, on pourra distinguer différentes façons de faire : notons la *polyfidélité*, le ménage à trois ou *troupe*, le solo-poly⁽²⁴⁾, l'anarchie relationnelle⁽²⁵⁾. Il existe différentes formes résidentielles polyamoureuses⁽²⁶⁾, ainsi que différents degrés d'implication des partenaires dans les charges parentales. Les contours des relations peuvent être sujets à négociations interpersonnelles et à des adaptations au fil du temps. Les pratiques et situations se traduisent différemment selon des effets d'âge, de cohorte, de géographie, de capitaux, de valeurs politiques (on trouvera auprès des discours polyamoureux des justifications libertariennes, spiritualisantes ou wokistes qui ne se superposent pas nécessairement) et de parentalité.

(24) L'expression peut faire référence à plusieurs cas de figure dont vivre sans ses partenaires sexoaffectifs ou ne pas avoir de partenaires sexoaffectifs, mais ne pas envisager les relations à venir autrement que consentuellement non exclusives.

(25) C'est-à-dire l'intention de ne pas hiérarchiser les partenaires ou les formes d'attachement.

(26) P.-Y. Wauthier, *Stepping Off the « Relationship Escalator »*, *A Spatial Perspective on Residential Arrangements of Consensually Non-Monogamous Parents*, in *Sexualities* 2022, vol. 27.

Puisqu'il est difficile de s'exprimer au nom d'une nébuleuse, voici l'écho de discours entendus dans des groupes de parole polyamoureux, recoupés avec d'autres résultats de recherches issus des États-Unis d'Amérique et de Grande-Bretagne, essentiellement.

Combien sont-ils ?

Il n'existe pas de large enquête réalisée sur un échantillon représentatif de la population générale questionnant les répondants au sujet du polyamour. Selon certaines estimations⁽²⁷⁾, entre 4 et 7 % de la population nord-américaine et ouest-européenne se déclarerait polyamoureuse ou vivrait des relations plurielles ouvertes et consenties. Toutefois, le comptage exige de clarifier à quoi correspond la catégorie polyamour (est-ce une pratique, une éthique relationnelle, une orientation sexuelle ?). Celle-ci ne fait pas l'unanimité chez les acteurs de terrain ni chez les chercheurs⁽²⁸⁾. On prendra donc ces chiffres comme des résultats issus de manières très spécifiques de compter un phénomène polysémique, polymorphe et changeant.

Veulent-ils une reconnaissance juridique ?

Au sein des groupes de paroles fréquentés (en ligne et en présentiel), les discussions allant dans le sens d'une reconnaissance juridique des « poly-familles » ont été rares⁽²⁹⁾. Il a été davantage question de désir de citoyenneté ou de légitimité morale (dans la rue ou au contact avec l'administration, le système scolaire ou le système hospitalier) que de mariage pluriel. Lorsque la question était évoquée, la polygamie était associée à l'islam (ou aux mormons) et au patriarcat et ressentie contraire à la liberté individuelle de se (dés)engager. Comme évoqué plus haut, la préoccupation la plus récurrente est celle de la liberté et du droit au changement. À l'instar de la sexualité, passée d'un régime statutaire au régime du consentement de circonstance (Théry, 2022), les polyamoureux revendiquent des attachements non plus statutaires, mais sujets au consentement de circonstance ; faire un enfant, partager un lieu de vie, ou échanger de l'intimité peuvent s'envisager comme des projets distincts.

Que pensent-ils du PACS ?

Vu depuis la perspective des différents cas étudiés, limiter le PACS à deux adultes paraît saugrenu, *a fortiori* lorsqu'il est autorisé aux membres d'une même famille. Les polyamoureux qui se sont spontanément exprimés sur le sujet ont souligné le conjugalocentrisme du législateur et son apparente difficulté à penser la cohabitation et la vie commune autrement qu'en binôme, à plus de deux. Certains ont émis

(27) <https://openpsychometrics.org/research/demographics-of-polyamory>, consulté le 25 févr. 2025. – A. N. Rubel et T. J. Burleigh, *Counting Polyamorists Who Count: Prevalence and Definitions of an under-Researched Form of Consensual Nonmonogamy*, in *Sexualities* 2020, vol. 23.

(28) C. Klesse, *Polyamory and Its « Others »: Contesting the Terms of Non-Monogamy*, in *Sexualities* 2006, vol. 9.

(29) K. Rhoten, E. Sheff et J. D. Lane, *U.S. Family Law Along the Slippery Slope: The Limits of a Sexual Rights Strategy for Polyamorous Parents*, in *Sexualities* 2021, vol. 27. – H. Aviram, *Make Love, Now Law: Perceptions of the Marriage Equality Struggle among Polyamorous Activists*, in *Journal of Bisexuality* 2008, vol. 7.

le regret que des statuts intermédiaires entre la société coopérative et le mariage n'existent pas pour fonder des collectifs de vie solidaires à plusieurs adultes. Une blague polyamoureuse dit au sujet de ceux qui aspirent à la propriété : « Quand on en est rendu à devoir s'y mettre à 5 pour pouvoir s'offrir une maison, la monogamie n'a aucun sens ! ».

Que pensent-ils du « mariage pour tous » ?

Dans des groupes de parole, à l'époque du débat public concernant le mariage pour tous en France, j'ai pu entendre des polyamoureux s'interroger : « pourquoi les gays et les lesbiennes veulent-ils de quelque chose dont les hétéros ne veulent plus ? ». Le fait que le PACS et le mariage soient réservés aux binômes leur apparaît comme un régime de privilèges. Contrairement aux homosexuelles, ils n'aspirent pas au mariage pour trouver davantage de légitimité ; plusieurs voix de terrain se sont exprimées dans le sens d'une abolition du mariage. Cette abolition mettrait selon eux tous les individus sur un pied d'égalité (ce qui n'empêche pas de les protéger par ailleurs), quelles que soient leurs aspirations sexuelles, affectives, parentales ou résidentielles et les réciprocity et solidarités qu'elles engagent. Elle contribuerait à déconjugaliser les questions patrimoniales et parentales et à les délier de la sexualité.

Conclusion

Écrire que la famille est un domaine de la vie sociale traversé par une vague de changements, aujourd'hui, reviendrait à sous-entendre que la famille a un jour été une catégorie homogène et pérenne. L'histoire enseigne que la famille est une notion dont la signification sociale et les contours sont plastiques⁽³⁰⁾. Pour une période donnée, on observera des « principes implicites »⁽³¹⁾ ou des récurrences, typiques de certaines régions ou de certaines catégories sociales⁽³²⁾. Le poids des règles et des coutumes importera ; toutefois, il faudra également en considérer les usages et les contournements à l'épreuve de stratégies familiales et individuelles de corésidence, d'alliance ou de transmission d'héritage, notamment⁽³³⁾.

Les trente-cinq situations explorées dans l'enquête peuvent être analysées et interprétées comme des stratégies individuelles ou des bricolages interpersonnels, contournant les normes ou les usages. Elles peuvent aussi être comprises comme des conjonctions manifestes de tendances lourdes ou de récurrences observables depuis plusieurs décennies : l'augmentation du nombre de ménages composés d'un seul adulte (avec ou sans enfant), l'augmentation du nombre de partenaires importants connus au cours d'une vie, l'augmentation de la proportion d'adultes en *living apart together*, l'augmentation du nombre de naissances hors mariage, l'augmentation du

(30) F. Boudjaaba et M.-P. Arrizabalaga, *Les systèmes familiaux. De la cartographie des modes d'héritage aux dynamiques de la reproduction familiale et sociale* : *Annales de démographie historique* 2015, vol. 129.

(31) P. Bourdieu, *Le bal des célibataires. Crise de la société paysanne en Béarn*, Seuil, 2002.

(32) M. Oris, 2003, *op. cit.*

(33) L. Fontaine et J. Schlumbohm, *Household Strategies for Survival: An Introduction*, in *International Review of Social History* 2000, vol. 45.

nombre d'enfants qui pendulent régulièrement entre les domiciles de leurs deux parents, l'augmentation du nombre de procréations médicalement assistées, ainsi que l'évolution socioculturelle des civilités sexuelles⁽³⁴⁾. Les situations observées sont donc à la fois des aménagements interpersonnels destinés à contourner une norme et des conjonctions manifestes de tendances sociétales multiples.

La notion de déconjugalisation proposée entend donc s'appliquer à la compréhension de plusieurs phénomènes relatifs à la parenté contemporaine, en France et en Europe occidentale. Par exemple, elle peut s'appliquer à l'étude des *ménages* et des *formes résidentielles*, dans le sens où le nombre de ménages composés d'un seul adulte (avec ou sans enfants) est passé de 39 % en 1999 à 45 % en 2019, en France⁽³⁵⁾ ; la prévalence des ménages conjugaux est donc en déclin et le paysage de la composition des ménages tend à se déconjugaliser. La notion de déconjugalisation peut également s'appliquer à l'étude des *parcours de vie*, dans le sens où de plus en plus de parcours sont marqués par de plus en plus de ruptures et de périodes de célibat plus ou moins prolongées. Elle s'applique aussi à la *procréation*, dans le sens où la PMA facilite la maternité solo volontaire et, combinée à la GPA, rend possible des situations dans lesquelles plus de deux personnes peuvent être impliquées dans l'engendrement d'un être. La notion de déconjugalisation s'applique également à la *parentalité* dans le sens où plus de deux adultes peuvent s'impliquer dans la prise en charge quotidienne d'enfants, par exemple dans le cas de familles recomposées. En somme, la notion de déconjugalisation s'applique aux situations dans lesquelles les *reciprocités*, *solidarités* et *transmissions* du domaine de la parenté⁽³⁶⁾ ne s'articulent pas autour d'une alliance conjugale pérenne, mais se jouent désormais autrement, dans un contexte sociétal où les partenariats sexoaffectifs ne s'envisagent plus automatiquement comme pérennes et peuvent se vivre parallèlement à un projet résidentiel, procréatif ou parental.

(34) I. Théry, 2022, *op. cit.*

(35) INSEE, *Taille et composition des ménages*, in N. Couleaud, F. Lenseigne et G. Moreau (dir.), *La France et ses territoires*, INSEE, 2021.

(36) F. Weber, *Le sang, le nom, le quotidien : une sociologie de la parenté pratique*, Aux lieux d'être, 2005.

